



CHSCT Basse-Normandie du 6 décembre 2016

Présentation du rapport d'expertise SECAFI par Mr Marc GUILLET sur la « Déclinaison des principes directeurs » au sein des A2S

Ce projet s'inscrit, évidemment, dans le cadre du plan stratégique « Pôle emploi 2020 » et dans la mise en œuvre de l'accompagnement du Conseil en Evolution Professionnelle, en transférant les services des A2S vers les agences de proximité. Ce projet concerne 126 agents pour la Normandie : Psychos, ATO, PAG, MRS, CSP, REP et DAPE

Pour se faire, un groupe projet a été mis en place par la Direction Régionale dont l'objet est « l'organisation cible en agences de proximité ».

Suite à l'expertise demandée par les deux CHSCT Haut et Bas Normands, il ressort un décalage entre ce groupe projet et les attentes des instances représentatives en matière d'accompagnement des agents pour la mise en œuvre du projet A2S vers les sites de proximité. L'aspect immobilier quant à lui ne restant que partiellement abordé.

En effet, une alerte forte, quant aux risques psychos sociaux, est portée dans ce rapport aussi bien par SECAFI que par la médecine du travail sur toutes les catégories d'emploi

Les documents remis par la Direction n'abordent que peu les problématiques relevant du CHSCT et il est donc demandé que soit fourni les éléments nous permettant de mesurer l'impact sur les conditions de travail et la santé des salariés, ainsi que leur prise en compte. Il est à noter que le projet de la Direction ne présente aucun plan spécifique de prévention des risques. Les experts mandatés ont pu s'entretenir avec des agents des différents métiers impactés (CSP, MRS, Psychos, ELD, PAG/ATO) qui sont en attente de réponses concrètes sur leurs futures conditions d'exercice.

En réponse à la présentation du rapport d'expertise, La Direction représentée par Mme ROTT s'engage sur 6 axes de travail.

Puis accompagnée de Mr FOLLIOU Chef de projet, la Direction répond que des documents sur les préconisations sont à venir (Kit national pour les Psychos), et que le groupe projet a travaillé sur des kits d'intégration régionaux CSP et MRS. Il n'y en n'a pas pour les agents des PAG. Une présentation de ces kits a eu lieu le 5 décembre lors d'une audio avec les membres des ELD A2S et des ELD accueillantes. Une séance lors du groupe projet s'est tenue pour élaborer un questions/réponses sur la mise en œuvre du redéploiement des A2S.

Le CHSCT n'a pas eu connaissance de l'ensemble ces documents et fait remarquer qu'il est difficile de dissocier « démarche et outillage ». Le CHSCT demande que soit intégré le document que nous appellerons « Questions/réponses aux Kits d'intégration régionaux ».

Par ailleurs, le CHSCT fait remarquer que l'impact sur les sites accueillants est peu pris en compte. A cela la Direction informe que pour permettre l'intégration des agents A2S arrivant sur leur nouveau site dès janvier et février, des actions de type ateliers ELD et groupes de travail mixtes sont prévus dès début janvier.

Le CHSCT fait également remarquer que le rattachement des psychos à un REP pose de nombreuses questions alors qu'il devrait intervenir en transverse sur un site (dans l'équipe entreprise et dans l'équipe suivi/accompagnement). De plus, donnée non prise en compte par la Direction et mentionnée dans le rapport SECAFI, la charge de travail des agences accueillantes et des REP qui vont accueillir dans leurs équipes des nouveaux collègues, et devoir découvrir et comprendre en même temps des nouvelles activités. A cela la Direction dit être attentive aux équipes de + de 16 ou 17 agents !!!

DECLARATION COMMUNE DU CHSCT :

Les élus du CHSCT déplorent :

- Le manque d'information sur les activités des collègues et les impacts sur les agences,
- L'absence de communication des conclusions/préconisations sur les travaux du groupe projet régional
- L'absence de présentation du kit d'intégration national des psychos et ses déclinaisons régionales
- Le manque de prise en compte des conséquences de la mise en œuvre du transfert des activités sur le réseau et l'absence d'informations pour structurer l'action managériale.

Les élus du CHSCT exigent :

- Des actions de prévention des RPS suite aux préconisations issues de l'expertise
- Le détail de la mise en place de l'animation métier fonctionnelle des psychologues du travail
- L'information/consultation du CHSCT pour chacun des aménagements immobiliers
- L'information/consultation du CHSCT sur la mise en œuvre régionale de l'accompagnement du CEP
- La mise en place d'une commission de suivi avec un point systématique à l'ordre du jour de chaque CHSCT
- L'information sur les décisions prises à l'issue des demandes exprimées par les fiches de vœux
- Un plan d'action **rédigé** relatifs aux 6 axes de travail présentés par la direction.

**Consultation sur la déclinaison des principes directeurs au sein de l'A2S
Le CHSCT, à l'unanimité, vote contre. (7 votants 7 contre)**

Point sur les accidents de travail, accidents de trajet et arrêts maladie.

Nous pouvons constater une nette baisse de tous les items (jusqu'au 31 octobre 2016). Et le nombre de jours d'absence sur l'année est du même ordre qu'en 2015.

Il y eu 14 accidents de trajet, 13 chutes, 6 arrêts suite à un malaise, 4 accidents de manutention et 1 RPS suite à une agression.

Le CHSCT demande si les accidents de la route sont impactés par la régionalisation.

Catherine Fournigault ne note pas d'écart significatif avec 2015. Elle vérifiera s'ils sont plus nombreux sur l'axe Caen-Rouen.

Point sur l'inspection de CAEN FRESNEL

Le compte-rendu de la visite du site de Caen Fresnel ayant été présenté, nous revenons sur les points qui ont fait l'objet de préconisations.

- L'expertise suite à l'incendie du local poubelle étant terminée celui-ci a été démonté.
- Orlane Epiphane s'engage à faire remettre le registre de sécurité à jour et précise que les fiches de signalement vont être réintégréées.
- Orlane Epiphane, Responsable du service sécurité précise qu'il n'y a pas d'obligation à ce que le défibrillateur se trouve dans la zone d'accueil. Par contre, il faut qu'il soit à proximité
- Une visite des parkings est prévue afin de voir ce qu'il est envisageable de faire pour sécuriser leur utilisation.
- Les affichages sécurité ont été réalisés.

Le CHSCT demande :

- A ce que soient ajoutées tables et des chaises dans la cafeteria
- Une vigilance quant à la propreté extérieure du site (installation de poubelles, cendriers...).
- Nous demandons le retrait immédiat dans le bureau MANAC du tableau listant nominativement les arrêts de travail. Il peut être remplacé par « absents » sans que soit mentionné le motif.

Nous évoquons les soucis d'ergonomie au poste de travail ; Les demandes concernant ce type de problématique doivent être remontées via l'ELD.

La Direction nous précise que sur l'intranet et le site de Malakoff, il existe de courtes vidéos sur les bonnes postures écrans, sièges, postures. Le CHSCT fait remarquer que le changement de bureau ou nomadisme accentue les risques de mauvaises postures et d'inconfort puisque les agents n'ont pas toujours le temps d'adapter leur poste de travail.

Le CHSCT fait remarquer qu'il serait plus judicieux de faire intervenir les ergonomes en amont des nouvelles installations.

Point sur le registre de sécurité, les fiches incidents et incivilités, les fiches RPS et analyse des causes.

- 45 signalements incivilités entre août et novembre 2016

Le groupe pluridisciplinaire s'est tenu en novembre afin de travailler à partir de ces fiches. L'objectif étant de mettre en place des actions de prévention autour de 3 thèmes :

- L'accueil rénové avec RDV l'après-midi. Gestion des situations difficiles
- Le rôle du MANAC
- L'agressivité d'un TIERS à l'accueil pour demande d'infos
- Pour les fiches RPS : il est rappelé que sur le site de Pôle emploi intra, 2 types de fiches existent : Incivilité et RPS. **La fiche RPS peut être complétée par l'agent. Celui-ci la transmet sur la boîte mail CTSTQVT. Le service QVT prendra alors contact avec l'agent. Cette fiche RPS ne passe pas par un membre de l'ELD sauf si l'agent le demande.**

Ecrans 24 pouces :

Attribution des écrans GED 24 pouces et difficultés à travailler sur 2 écrans qui ne sont pas de même dimension ou de même marque.

Approbation des procès-verbaux du CHSCT

Approbation du PV du 12/09/16.

Pour celui du 10/10/16, la secrétaire travaille toujours dessus

Les autres points de l'ordre du jour n'ayant pu être abordés, ils le seront lors d'un prochain CHSCT extraordinaire envisagé le 4 janvier ou le 9 janvier

Vos représentantes SNU au CHSCT :

Marie-Noëlle EUDES et Marie SEILLIER